

Prêt à tempérament professionnel

Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

Objectif

Le financement de divers bien meubles et immeubles à destination professionnelle : voitures de société, achat de terrain, achat de matériel, fonds de roulement, investissement pour économiser de l'énergie, paiement des impôts, paiement les lois sociales, congés payés, primes, ...

Le financement « ECO-Energie » : remplacement de chaudière – installation Boiler à énergie solaire – panneaux photovoltaïques - installation Pompe à chaleur – installations d'appareils de production énergétique géothermique – double vitrage – isolation du toit, du mur et du sol – Placement de robinets thermostatiques, interrupteurs thermostatiques – Audit énergétique

Alternative

Le crédit d'investissement ou le crédit financement de matériel.

Descriptif

Prêt à tempérament non régi à usage professionnel ou à usage mixte. Le taux est fixe pour toute la période.

Montant

Minimum 1.250 €, maximum en fonction du montant et du type de bien financé (hors TVA).

Durée

La durée est de min. 6 mois et de max. 120 mois. Les financements ECO-Energie ont des taux sur les groupes de durée suivants : 13 à 60 mois, 61 à 84 mois et 85 à 120 mois.

Frais

Frais de dossier unique. Pas de frais de gestion ni de commission de réservation. Pas d'indemnité de non-utilisation.

Remboursement anticipé

Le remboursement anticipé est possible, avec le paiement d'une indemnité équivalent à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé.

Aides publiques aux PME

<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>